

Publié le 26/12/2023



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P463_2023

Date : 21/12/2023

OBJET : Déconstruction de l'ancienne attraction « On a marché sous la Mer » à la Cité de la Mer - 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Exposé

Afin de conforter l'attractivité de la Cité de la Mer, une nouvelle attraction doit être aménagée en rez-de-chaussée de l'ancienne gare maritime, en lieu et place de l'ancienne attraction « On a marché sous la Mer ».

Une procédure adaptée ouverte a donc été lancée le 16 novembre 2023, afin de conclure un marché de travaux pour réaliser la déconstruction de l'ancienne attraction.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure le marché avec le groupement ayant pour mandataire l'entreprise GLOBAL DECONSTRUCTION, qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères de choix de l'offre.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public pour la déconstruction de l'ancienne attraction « On a marché sous la Mer » avec **le groupement ayant pour mandataire l'entreprise GLOBAL DECONSTRUCTION** - 5825 rue des Carrière - La Glacerie - 50470 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant global et forfaitaire de 138 054,65 € HT soit 165 665,58 € TTC, avec :

- Un montant de 123 942,65 € HT, soit 148 731,18 € TTC pour la tranche ferme,
- Un montant de 3 990,00 € HT, soit 4 788,00 € TTC pour la tranche optionnelle 1 « Évacuation en décharge agréée - Déchets inertes »,
- Un montant de 8 442,00 € HT, soit 10 130,40 € TTC pour la tranche optionnelle 2 « Évacuation en décharge agréée - Déchets non dangereux »,
- Un montant de 1 680,00 € HT, soit 2 016,00 € TTC pour la tranche optionnelle 3 « Évacuation en décharge agréée - Déchets dangereux »,
- **De dire** que le marché débute à compter de sa notification jusqu'à la réception finale des prestations,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE